



**CHARLES-JEAN-BAPTISTE DES GALOIS,**  
Chevalier, Vicomte de Glené, Seigneur de la Tour, Chezelles-  
Dompierre & autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils,  
Premier Président du Parlement, Intendant de Justice, Police  
& Finances en Provence.

Lequel a été représenté au Conseil par  
les Consuls et Communauté du lieu de Cagne que leurs  
habitans n'ont d'eau pour boire et pour leurs autres besoins  
que celles d'une petite Rivière ou Nuisseau qui passe à peu de  
distance de ce village mais qu'il ne leur seroit pas profitable d'en  
faire usage si les eaux de ce Nuisseau continuoient d'être infectées  
et Corrompues comme elles le sont journellement par le mélange  
de celles qui sortent des Reservoirs des fabriques de Grignon  
ou Marc d'olives, et des Noyaux servant à faire tremper les  
chaussures dans les lieux de s.<sup>r</sup> Jannet, sence et La haude, ce qui  
a déjà causé des maladies, et deviendroit toujours plus  
pernicieux, s'il n'étoit donné des ordres pour faire cesser ces  
abus si contraire aux Regles de la police et du Gouvernement  
à quoy il est nécessaire de poursuivre. Veu les ordres du Roy qui nous  
ont été sur ce adressés par M.<sup>r</sup> le Contrôleur General.

Vous ordonnons que les eaux du moulin à Grignon sabbé  
à s.<sup>r</sup> Jannet et celles des fossés ou Noyaux servant à faire tremper et  
Noyaux les chaussures dans les lieux de sence et de la haude ne pourront  
être lâchées et déversées des dits Reservoirs qu'au coucher du soleil,